







Extrait du registre des de Publié le 2 2 OCT. 2025 ID: 031-213100662-20250924-CCAS202509242-DE du Conseil d'administration du Mercredi 24 septembre 2025

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 24 septembre 2025, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mercredi 17 septembre 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents:

Monsieur Cédric MAUREL, Président - Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Madame Marie-Hélène PEREZ -membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET — Madame Jacqueline NICAISE -Madame Emilie PEZET, Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents:

Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Madame Elisabeth CORDEIRO, Monsieur Adam BEN BRAHIM, Madame Martine JARLAN

Absents excusés avec pouvoir :

Composition légale du Conseil d'administration : 11

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre d'administrateurs présents : 7

Nombre d'administrateur représenté : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric BONNAFOUS

2025-027 -Tarifs 2025 corrigés EHPAD Le Pastourel

Rapporteur: Madame la Directrice

ADOPTE			***************************************	
Votants : 7	Abstentions: 0	Exprimés : 7	Pour: 7	Contre: 0

Considérant qu'il n'y plus lieu de distinguer les résidents en fonction de leur âge, sur invitation de Monsieur Le Président, Madame Allia PILLON, Directrice de l'EHPAD Le Pastourel propose au Conseil d'Administration d'apporter les corrections aux tarifs votés en séance du 9 juillet 2025 comme suit:

TARIFS APPARTEMENT T1 (par jour) Applicables au 01.05.2025

ID: 031-213100662-20250924-CCAS202509242-DE



Tarifs applicables aux résidents dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024

Appartement T1	68.16 €
Occupation hors séjour	48.16 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	48.16 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	58.16 €

Tarifs applicables aux résidents relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux résidents dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024

Appartement	62.43 €
Occupation hors séjour	42.43 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	42.43 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	52.43 €

TARIFS APPARTEMENT T1BIS (par jour) Applicables au 01.05.2025

Tarifs applicables aux résidents dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024

Appartement T1BIS	76.34 €
Occupation hors séjour	56.34 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	56.34 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	66.34 €

Tarifs applicables aux couples dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024 (tarif par personne)

Amontonia ant TADIO	
Appartement T1BIS	54.53 €
Occupation hors séjour	0 1.00 C
Occupation nots sejoui	34.53 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	34.53 €
·	34.33 E
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	44 53 €

Tarifs applicables aux résidents relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux résidents dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024

Appartement T1BIS	69.93 €	
Occupation hors séjour	49.93 €	•
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	49.93 €	•
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	59 93 €	



Tarifs applicables aux couples relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux couples dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024 (tarif par personne)

Appartement T1BIS	49.95 €
Réservation appartement	29.95 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72	29.95 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	39.95€

TARIFS DEPENDANCE (par jour) applicables du 01.01.2025 au 30.06.2025

GIR 1	17 40 €
GIR 3-4	
Ticket modérateur GIR 1-2	8.70 €
Ticket modérateur GIR 3-4	6.41 €
Ticket moderateur GIR 5-6	6.41 €
Hever moderated GIV 3-0	6.41 €

TARIFS ENTRETIEN DE L'AUTONOMIE (par jour) applicables au 01.07.2025

Forfait unique d'entretien de l'autonomie	6.10 €
r orrait unique d'entretien de l'autonomie	6.10 €

TARIFS DIVER

Caution	1 500.00 €
Repas invités	9.00 €
Repas du personnel	4.30 €
Remplacement clés boîte aux lettres	5.00 €
Remplacement clés chambres	45.00 €
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	10.00 C

Communication téléphonique

Coût réel

Aménagement chambre

150.00€

Déménagement chambre (évacuation du linge et affaires personnelles)

150.00 €

Remplacement médaillon d'appel perdu

200.00€

Réfection peinture de chambre T1

100.00€

Réfection peinture de chambre T1 bis

150.00 €

Forfait nettoyage de balcon aménagé par le résident

50.00€

Forfait nettoyage supplémentaire de chambre

80.00€



ID: 031-213100662-20250924-CCAS202509242-DE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale aux personnes âgées ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 25 et 26 mars 2025 fixant le taux d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2025 ;

Vu le décret n°2024-1270 du 31 décembre 2024 relatif aux tarifs afférents à l'hébergement dans les établissements pour personnes âgées dépendantes totalement ou majoritairement habilités au titre de l'aide sociale à l'hébergement ;

Vu le CPOM 2024-2029 signé entre l'EHPAD, l'Agence régionale de santé et le Conseil départemental ;

Vu la convention d'aide sociale signée entre l'EHPAD et le Conseil départemental ;

Vu l'arrêtén°ARR-T2-0001 de M. le Président du Conseil Départemental en date 01/04/2025 autorisant les dépenses et les recettes prévisionnelles de la section tarifaire Hébergement pour l'exercice budgétaire 2025;

Vu l'arrêtén°ARR-T4-0096 de M. le Président du Conseil Départemental en date du 13/12/2024 fixant les tarifs journaliers relatifs à la dépendance pour l'exercice budgétaire 2025

Le décret n°2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la LFSS 2024 ;

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- ARRÊTE les tarifs 2025 de l'EHPAD Le Pastourel comme présentés dans la présente délibération;
- DONNE MANDAT à Monsieur Le Président pour l'application de la présente délibération et la signature de toutes les pièces s'y rapportant;
- MENTIONNE que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Clôture de la séance à 9h20

